

PRÉSENCE MONASTIQUE À HAUTERIVE

3 avril 2018

Durant la période des croisades, entre le XII^e et le XIII^e siècles, les ordres monastiques implantés antérieurement en Bugey avaient repris de la vigueur, et cela depuis le XI^e siècle¹. Ambronay, la bénédictine, se hissa *au premier rang des abbayes du Bugey* et essaima en prieurés et doyennés, tels ceux de *Saint-Jérôme, Merland et Saint-Cyr*, fondés autour de Varey. Mais la première moitié du XII^e siècle vit arriver en Bugey de nouveaux Ordres qui établirent les chartreuses de Meyriat, Portes et Arvières, ainsi que l'abbaye cistercienne à Saint-Sulpice, à partir de l'ancien prieuré clunisien. Cependant Innimont resta clunisien. Les cisterciens de Saint-Sulpice et les chartreux de Meyriat, dont les ressources étaient à cette époque essentiellement l'élevage ovin, obtinrent des concessions de pâturage sur une bonne partie du Bas-Bugey, jusqu'à la rivière d'Ain. Les limites entre leurs territoires furent rapidement l'objet de conflits ... et d'accords.

Chartreux et Saint-Sulpiciens

L'un d'eux, survint en avril 1213². Les limites tracées dans les monts du Bugey étaient assez floues : on y décrivait plutôt des itinéraires de parcours. Leurs extrémités débouchaient dans la vallée de l'Ain, où le ruisseau la Cozance traçait une « frontière » naturelle s'étirant entre Ambronay à la rivière d'Ain, séparant les pâturages des Sulpiciens au sud, de ceux des Chartreux au nord. Cette limite était théoriquement infranchissable. Toutefois une dérogation fut accordée aux Sulpiciens qui désiraient passer une nuitée sur le territoire des chartreux, en face de Varambon, soit entre l'Ain et Hauterive. L'intérêt pour ces lieux reste inconnu.

La présence des Chartreux sur les terres de Varey, précisément à Hauterive, fut antérieure à 1268. En effet, cette date est l'année de renouvellement d'une convention de pâturage entre le comte Amon de Genève, seigneur de Varey, et la Chartreuse de Meyriat. Les chartreux de Meyriat les cisterciens de Saint-Sulpice³ pratiquaient ce que l'on appellerait de nos jours la transhumance inverse, c'est-à-dire que durant l'été des frères



Chartreux (père)

- 1 Source : *L'implantation monastique dans le Bugey au Moyen Âge*, Dom Jacques Dubois, Journal des savants, N°1, 1971.
- 2 Source : Archives départementales de l'Ain, H 357. Également : *Petit cartulaire de l'abbaye de St Sulpice en Bugey*, M.C. Guigue, Mougins Rusand éditeur, Lyon 1884.

convers⁴ conduisaient leurs animaux sur des parcours réservés au pâturage en direction de la plaine de l'Ain. Ce nomadisme estival⁵ épargnait la consommation du fourrage de montagne autour des maisons mères pendant les beaux jours. L'herbe d'altitude, devenue abondante, était alors séchée et stockée pour subvenir aux besoins des longues périodes hivernales. La transhumance inverse est une manière habile de gérer les ressources. Sa pratique serait très ancienne.

Comment les moines-bergers se protégeaient-ils des intempéries, des ténèbres, et des brigands, nombreux à l'époque des croisades ? Comment préservaient-ils jour et nuit leur bétail des prédateurs ? Les ouvrages traitant du pastoralisme de la fin du Moyen-Âge, apportent quelques éléments de réponse. « Le bon berger » de Jehan de Brie⁶, mais surtout l'analyse qu'il en est faite par Perrine Mane, Mickaël Wilmart, dans un article intitulé *L'organisation de l'élevage ovin d'après le traité de Jean de Brie et l'iconographie médiévale*, parut en 2001 dans *Ethnozootecnie* n° 91⁷ sont très pédagogiques.

On remarque d'abord que le cycle des activités annuelles d'une bergerie est tout à fait compatible avec la transhumance inverse précitée. La descente en plaine pouvait sans inconvénient débiter fin mai après la tonte. À cette époque de l'année la castration des jeunes mâles, leur surveillance sanitaire et l'élimination des animaux faibles, permettait d'entamer une transhumance dans les meilleures circonstances possibles. Les saillies réalisées idéalement en espace ouvert se déroulaient en septembre-octobre. Puis, après l'élimination des animaux présentant une mauvaise dentition, la remontée en bergerie s'effectuait vers la fin octobre. Les bergers ne disposaient pas encore de chiens de conduite, apparus beaucoup plus tard, mais de puissants mâtins, armés de colliers à pointes de fer, pour tenir à distance l'ours et le loup. Les techniques de parcage nocturne des animaux et la protection des moines restent indéterminés.

Les frères convers étaient soumis, en théorie, aux mêmes règles que les pères. Ils portaient le même costume, avec cependant un scapulaire moins long, sans bandes latérales et aux extrémités arrondies. Ils avaient la tête rasée, mais portaient la barbe en signe de pénitence. Leurs chapeau et chape de sortie étaient bruns. Le manteau et le chapeau des pères étaient noirs. Durant l'hiver,



Chartreux (convers)

3 Ces deux ordres religieux ont contribué à améliorer la laine au XIII^e siècle en sélectionnant les animaux. Voir par exemple *L'élevage en France, 1000 ans d'histoire* de Rolland Jussiau, Louis Montméas, Jean-Claude Parot, aux éditions Educagri, Dijon, 1999.

4 Les frères convers, ou laïcs, connaissaient divers métiers utiles à la communauté. Ils ne résidaient à distance des moines solitaires. Certains gardaient leurs nombreux troupeaux qui leur servaient de maigre subsistance.

5 On lira avec intérêt : *La Transhumance inverse en Vivarais au Moyen Âge. Un exemple de pastoralisme monastique*, Frank Bréchon, Association d'histoire des sociétés rurales, 2000. [Document disponible sur le web.](#)

6 Disponible sur le site web de la B.N.F.

7 Article publié également sur le [WEB](#).

particulièrement rigoureux dans les monts du Bugey, ils portaient quasiment en permanence une *pelisse*⁸ en peau de mouton, ou un *pelisson* en peau d'agneau.

Les Chartreux de Meyriat trouvèrent probablement beaucoup d'intérêt à élever leurs animaux à d'Hauterive, car avant 1268 ils avaient acheté une maison située « en dessous de la ferme dite d'Hauterive »... C'est ce qu'il ressort de l'accord passé entre Amon de Genève, seigneur de Varey, et la Chartreuse⁹. La plupart des constructions faites à l'époque, étaient réalisées entièrement en bois¹⁰, matière première abondante et aisée à mettre en œuvre. L'emplacement exact de cette maison ou celui de la ferme d'Hauterive restent bien sûr inconnus. Cependant, il faut se souvenir, que jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, les terrains cernant le village d'Hauterive formaient deux zones d'usages différents : au nord étaient les terres réservées aux cultures et à la prairie artificielle, tandis qu'au sud, plus aride et moins fertile, riches en serpolet, se pâturaient. D'ailleurs on appelait la rue partant du moulin, tirant droit sur Ambronay, « la rue des Bergers », et cela depuis fort longtemps.

Le quartier du Benêt

Une présence monastique au village-même d'Hauterive, plus récente, toutefois avant le XVI^e siècle, n'est pas à exclure si l'on se penche sur l'origine du nom de lieu du quartier du Benêt, en aval d'Hauterive, rive gauche de l'Oiselon. *Benêt* est en effet *le doublet logique dialectal de Benoît*, issu du latin *benedictus*, c'est-à-dire *béni*¹¹. Ce quartier aurait donc été le quartier du Béni, sans plus de précisions, sauf qu'entre 1362 et 1365, les comptes de Jean Coci, châtelain de Varey, indiquent que des *hommes de l'Abbaye d'Ambronay* établis à *Hauterive, Vieu et Saint-Cyr*, payaient des *redevances d'avoine*¹². Si leur présence à Saint Cyr est abondamment prouvée par les textes, les deux autres emplacements sont restés dans l'ombre.

Les prés des Agneloux

Entre 1590 et 1721 l'Abbaye d'Ambronay possédait au sud-ouest d'Hauterive, lieu-dit les Agneloux, une prairie de trois *seytives*, amodiée régulièrement à divers particuliers. D'après une cense de 1672, elle était bordée à l'est par le « grand chemin allant d'Ambronay au Pont d'Ain », la Pie du seigneur de Varey au sud, la Pie de la Dame à l'ouest, et la pie Mouvant au nord.

Dans les faits, le seigneur de Varey possédait l'ensemble de ces « pies »¹³ qui entouraient, de près ou de loin, la propriété de l'Abbaye. Chacune avait un nom. On relève au lieu-dit les Agneloux : la Pie au Forriez ou Fourriez (1634, 1710) ; la Pie à la Dame (1665, 1676, 1688), la Pie Mouvant (1665, 1677), la Pie du Mollard (1665), la Pie de la Grange des Agneloux, (1677, 1699) la Pie Grosjean (1678, 1709), la Pie Gaudin (1688), la Pie Devant (1709). Toutes ces terres étaient ré-

8 **Pelisse** : cape se portant au-dessus du manteau.

9 Source : Archives départementale de l'Ain, H355, *Litera Aymonis Comitatus Gebnensis, pro Carthusia Maiore-viui*. Texte repris dans *Bibliotheca Sebusiana* de Guichenon.

10 *La Grande Chartreuse par un chartreux*, Boutrais, Cyprien-Marie, Côte éditeur, Lyon, 1891.

11 *Dictionnaire Historique de la langue française*, Alain Rey, Nathan, 201.

12 Source : Inventaire Sommaire des Archives départementales de la Côte d'Or antérieures à 1790 : série B N°10298 – JH. Garnier.

13 **Pie** : Portion de pré divisé pour la vente du foin (Taverdet)

parties autour de la grange des Agneloux appartenant au seigneur de Varey. L'origine de la possession des Abbés d'Ambronay au lieu-dit Les Agneloux reste inconnue.

Si la présence monastique à Hauterive à partir du XIII^e siècle est prouvée, il reste toutefois de nombreuses incertitudes quant aux périodes concernées, aux activités pratiquées et aux emplacements occupés. Un jour peut-être, l'archéologie apportera des preuves matérielles de leurs installations : poteaux d'enclos, bergerie et habitat. Les récentes découvertes, au lieu dit « Les Terres de Varey », ou Les Mires, comportent plusieurs indices convergeant vers ce type d'occupation¹⁴.

14 Les derniers éléments fournis par l'INRAP s'éloignent de la théorie initiale d'une l'installation militaire. Il convient donc d'attendre le rapport définitif des archéologues avant toutes conclusions hâtives, notamment les datations.